



GR/1303/1836889

SELARL DE CHIRURGIENS DENTISTES DU BOULEVAR...
78 BOULEVARD MIREILLE LAUZE
13010 MARSEILLE 10E ARRONDISSEMENT

14239 - 1/1 - 14425

Marseille, le 24 avril 2024

Service du dépôt des comptes

Nos références : mygbatch / SELARL DE CHIRURGIENS DENTISTES DU BOULEVARD MIREILLE LAUZE, RCS
MARSEILLE 477 892 665

Exercice clos le : 31/12/2022

Courriel : comptesannuels@greffe-tc-marseille.fr

Pour toute réponse, indiquer impérativement nos références

Madame, Monsieur,

Vous n'avez pas déposé au greffe les **documents comptables relatifs à l'exercice clos au 31/12/2022**
en violation de l'article L.232-22 I du code de commerce.

N.B : Tous les millésimes non déposés doivent également être déposés au Greffe du tribunal de commerce
selon les mêmes modalités.

Nous vous rappelons que **seul le récépissé de dépôt, délivré par le Greffe du Tribunal de commerce**, justifie
d'un dépôt régulier et complet de la déclaration pour chaque millésime attendu.

A défaut de **régularisation sous 30 jours** du dépôt de vos documents comptables, vous nous placerez dans
l'obligation d'informer le ministère public de la constitution de **l'infraction pénale** ainsi que le président du
tribunal de tribunal de commerce qui pourra **vous contraindre à procéder à ce dépôt sous astreinte**.

Comment régulariser ?

Vous pouvez déposer les comptes annuels par le biais de l'Organisme Unique Numérique via le site guichet
unique de l'INPI : <https://procedures.inpi.fr>

Depuis le **1er janvier 2024**, une procédure de continuité du service public des formalités légales des entreprises
vous est accessible via le **téléservice des greffes des tribunaux de commerce**, à l'aide d'un lien sur le guichet
unique.

Avec nos salutations distinguées.

Les greffiers associés



SELAS Florence ZENOU - Didier OUDENOT

SIREN : 488 182 767 R.C.S. MARSEILLE - N° TVA intracommunautaire : FR2148818276700019

IBAN : FR7610278089930002010780124 CMCIFR2A



GR/1303/1835222



PROTEART
78 BOULEVARD MIREILLE LAUZE
13010 MARSEILLE 10E ARRONDISSEMENT

12625 - 1/1 - 12811

Marseille, le 24 avril 2024

Service du dépôt des comptes

Nos références : mygbatch / PROTEART, RCS MARSEILLE 478 115 744

Exercice clos le : 31/12/2022

Courriel : comptesannuels@greffe-tc-marseille.fr

Pour toute réponse, indiquer impérativement nos références

Madame, Monsieur,

Vous n'avez pas déposé au greffe les **documents comptables relatifs à l'exercice clos au 31/12/2022**
en violation de l'article L.232-22 I du code de commerce.

N.B. : Tous les millésimes non déposés doivent également être déposés au Greffe du tribunal de commerce
selon les mêmes modalités.

Nous vous rappelons que **seul le récépissé de dépôt, délivré par le Greffe du Tribunal de commerce**, justifie
d'un dépôt régulier et complet de la déclaration pour chaque millésime attendu.

A défaut de **régularisation sous 30 jours** du dépôt de vos documents comptables, vous nous placerez dans
l'obligation d'informer le ministère public de la constitution de **l'infraction pénale** ainsi que le président du
tribunal de tribunal de commerce qui pourra **vous contraindre à procéder à ce dépôt sous astreinte**.

Comment régulariser ?

Vous pouvez déposer les comptes annuels par le biais de l'Organisme Unique Numérique via le site guichet
unique de l'INPI : <https://procedures.inpi.fr>

Depuis le **1er janvier 2024**, une procédure de continuité du service public des formalités légales des entreprises
vous est accessible via le **téléservice des greffes des tribunaux de commerce**, à l'aide d'un lien sur le guichet
unique.

Avec nos salutations distinguées.

Les greffiers associés



SELAS Florence ZENOU - Didier OUDENOT

SIREN : 488 182 767 R.C.S. MARSEILLE - N° TVA intracommunautaire : FR2148818276700019

IBAN : FR7610278089930002010780124 CMCIFR2A